

Son rôle est donc grand, noble et utile. C'est du vrai patriotisme, car il est ignoré, humble et modeste, mais utile à la patrie.

L'intérêt des enfants et le 3%.

Contre le Jardin scolaire, l'on apporte souvent un argument, qui, est bien souvent de nature à effrayer les contribuables. « Ça coûte cher, monsieur, un Jardin scolaire » . . . !

Où, ça coûte cher, quand on croit qu'au Jardin scolaire l'enfant apprendra à labourer, à herser, à faire de la grande culture, de la culture maraîchère, etc.

Quand on sait qu'un Jardin scolaire est établi pour faire aimer, respecter et étudier un peu l'agriculture, ça coûte beaucoup moins cher.

Il importe de dire qu'il n'est pas nécessaire d'établir un jardin à toutes les écoles la même année. Non, on peut commencer par une école ou deux et d'année en année on les établit. Personne n'a jamais parlé d'établir un jardin sur un terrain incultivable, rocailleux, tourbeux ou encore dans un marais. Non.

Là où c'est possible, il est facile d'en établir un à peu de frais. On proportionne la largeur et la longueur du jardin au nombre d'élèves-jardiniers.

N'oublions pas non plus que ce n'est pas la longueur du jardin ou son étendue, ou encore la variété des choux, des carottes ou des navets, qui feront aimer la Terre aux enfants. Non : *c'est plutôt le cœur, l'intelligence et l'âme de l'éducateur qui imprèneront le cœur et l'esprit de l'enfant de l'amour de l'agriculture.*

Une commission scolaire qui sacrifie \$10.00 pour l'établissement d'un jardin scolaire à deux écoles ne perd pas l'intérêt de ce capital.

Cette somme à la longue rapporterait \$0.30 sous par an. Placée au Jardin scolaire elle rapportera aux enfants et à l'institutrice beaucoup plus d'intérêt. Il est facile de comprendre pourquoi.

Est-ce que la somme de 0.30 sous passerait avant l'intérêt moral et matériel des enfants ?

Quelques conseils et suggestions.

I. — Que l'institutrice ne travaille pas seule à cette œuvre de l'Agriculture à l'école. Qu'elle se fasse aider par la Commission scolaire, par le curé, par le Cercle agricole, le Cercle des fermières (quand il y en existe un dans la paroisse), ou par toute autre personne de bonne volonté.

II. — Qu'elle se mette en relation avec l'Agronome officiel, avec le Ministère de l'Agriculture, avec l'Inspecteur d'écoles de sa région.

III. — Qu'elle fasse venir les brochures agricoles des Ministère de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa.

IV. — Qu'elle fasse venir les catalogues des établissements qui vendent des instruments et machines agricoles, etc., etc., qu'elle établisse une petite *bibliothèque agricole* et un *musée scolaire agricole*. Cela aidera beaucoup à son enseignement.

V. — Que les instituteurs et les institutrices qui écrivent au Ministère de l'Agriculture de Québec se fasse un devoir d'écrire lisiblement leurs nom et